



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Atelier sur les Plastiques Marins et la Chaîne d'Approvisionnement des Produits de la Mer

07 novembre 2019

Bruxelles



Table des matières

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Introduction | |
| Ouverture: Guus Pastoor, Président du Comité Exécutif, MAC | 3 |
| Orateur Principal: MEP Giuseppe Ferrandino, Vice-Président, EP PECH Committee | 4 |
| Poser les bases | |
| Microplastiques marins dans le contexte international: Amy Lusher, Chercheure Scientifique, NIVA / FAO | 5 |
| Stratégie Plastiques: Werner Bosmans, Gestionnaire des Politiques – Économie Circulaire, DG ENV C2 | 6 |
| Actions de l'UE pour lutter contre les déchets marins provenant de sources marines: Magdalena Andreea Strachinescu Olteanu, Chef d'Unité, DG MARE A1 | 7 |
| Questions-Réponses | 8 |
| En Mer - Pêche et Aquaculture | |
| Effets de la pollution plastique dans le milieu marin: Richard Cronin, Président, OSPAR | 9 |
| Clean Ocean's Initiative Ireland: Catherine Morrison, Directrice de Certification et Développement Durable, BIM | 10 |
| Project Clean Atlantic: Patricia Pérez, Chargée de Projet, CETMAR | 11 |
| Questions-Réponses | 12 |
| Sur Terre - Emballage et transformation: minimiser l'impact sur la chaîne de production | |
| Emballage durable et nouvelles directions à propos des contenants en plastique - le point de vue du détaillant: Pedro Lago, Directeur des Projets de Durabilité et d'Économie Circulaire, SONAE / Project YPACK | 13 |
| Project Oceanwise: Rebeca Arnedo, Cofondateur, Sustainn | 13 |
| Effets des micro plastiques sur la santé humaine: Prof Brian Quinn, Professeur, Université de l'Ouest de l'Ecosse | 14 |
| Réduction de l'impact des contenants en plastique sur la chaîne d'approvisionnement des fruits de mer: Christina Dixon, Responsable des Campagnes Océaniques, Rethink Plastic Alliance | 15 |
| Panel de Discussion – Retour sur la journée: Modérateur: Georg Werner, Présidente du Groupe de Travail 3, MAC | 16 |
| Conclusions: Emiel Brouckaert, Président du Comité Exécutif, CC EOS | 19 |
| Biographie des intervenants | 21 |

CLEAN OCEANS – HEALTHY FISH – HEALTHY PEOPLE

Ouverture par Guus Pastoor, Président du Comité Exécutif, MAC

[Présentation](#)



Le MAC et le CC EOS se sont associés pour organiser conjointement cet atelier, dont la formule s'est révélée prometteuse. En effet, il a permis aux CC de faire des liens entre leurs travaux respectifs et il a donné à toutes les parties prenantes une bonne occasion d'établir des contacts et de jeter les fondements des futurs travaux des CC sur la question des plastiques dans la chaîne de distribution des produits de la mer.

À l'heure actuelle, de nombreuses questions relatives aux consommateurs se posent dans le cadre des chaînes de valeur, questions qui conditionneront le comportement desdits. Ce comportement et leurs attitudes font l'objet de recherches nombreuses et variées qui, toutes, identifient les trois préoccupations majeures des consommateurs:

- Le changement climatique;
- Les déchets plastiques;
- La pollution des eaux.

Le thème d'aujourd'hui fait venir à l'esprit des consommateurs toute une série d'idées, qui de leur avis, relèvent de la responsabilité des entreprises et des gouvernements, les consommateurs étant également concernés, bien que dans une moindre mesure.

Plusieurs points importants:

- Le MAC tient à souligner l'allégation positive éventuellement associée aux produits de la mer;
- Lorsqu'ils sont élevés et récoltés selon des méthodes durables, ces produits constituent un apport essentiel en protéines dans l'alimentation des populations;
- Ils sont savoureux et faciles à préparer.

Les plastiques présents dans les mers et les océans influent sur tous ces aspects et des mesures conjointes non concurrentielles doivent être prises concernant la chaîne de valeur.

Si nous n'agissons pas maintenant, d'ici 2050 il y aura plus de plastiques dans l'océan que de poissons.

Orateur Principal: MEP Giuseppe Ferrandino, Vice-Président, EP PECH Committee



Cet atelier vient à point nommé, à un stade crucial de la lutte contre la pollution des océans par le plastique. Le recyclage est désormais la norme en Europe, mais il faut en faire davantage.

Cette année, l'UE a adopté deux directives de premier plan:

- La directive (UE) 2019/904 du Parlement européen et du Conseil relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement (directive « Plastiques à usage unique »), qui porte sur les dix principaux produits plastiques retrouvés sur les plages européennes, ainsi que sur les engins de pêche contenant des matières plastiques. L'objectif de la directive est de limiter l'impact des plastiques sur l'environnement et de défendre un marché intérieur.
- La directive (UE) 2019/883 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 relative aux installations de réception portuaires pour le dépôt des déchets des navires, modifiant la directive 2010/65/UE et abrogeant la directive 2000/59/CE.

La directive (UE) 2019/883 fixe les mesures qui doivent garantir que les déchets provenant des navires et des engins de pêche sont rapportés à terre, pour y être recueillis, triés et recyclés.

Dès à présent, de nombreux pêcheurs se plaignent de l'absence de mesures qui les inciteraient à prendre part à la gestion des déchets. Il n'existe pas encore de règlement exhaustif sur la collecte et le recyclage des déchets marins dans l'ensemble des eaux européennes. La nouvelle Commission européenne devra poursuivre les travaux sur cette question prioritaire. Les mesures fructueuses exposées aujourd'hui devraient encourager les décideurs à redoubler d'efforts et à fournir un travail plus adéquat.

Il sera intéressant de voir comment les CC participent à la collecte et à l'évacuation des déchets marins et comment ils améliorent et pérennisent le recyclage.

MICROPLASTIQUES MARINS DANS LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Amy Lusher, Chercheuse Scientifique, NIVA/FAO

Présentation



En 2017, la FAO a publié son rapport « *Les Microplastiques dans la pêche et l'aquaculture. Que sait-on? Faut-il s'inquiéter ?* » ([lien](#)).

Il y a deux semaines à peine, la Commission scientifique norvégienne pour l'alimentation et l'environnement (VKM) publiait à son tour un rapport intitulé « *Les microplastiques ; occurrence, niveaux et conséquences sur l'environnement et les questions de santé humaine associées à l'alimentation. Avis du Comité directeur de la Commission scientifique norvégienne pour l'alimentation et l'environnement* (Rapport VKM 2019 : 16 ; [lien](#)).

Présents dans notre quotidien, les plastiques ne posent généralement pas de problème, mais il en va différemment dès lors qu'ils sont libérés inopinément dans la nature.

Les plastiques sont le matériau le plus utilisé depuis 1976: 55 % des 70 % de plastiques à usage unique finissent en décharge, 9 % seulement sont recyclés et, à l'échelle mondiale, le taux de récupération n'est que de 6 %.

Libérés dans la nature, les plastiques sont exposés aux éléments et se désagrègent sous l'effet de facteurs mécaniques, chimiques et biologiques. Ils libèrent alors des fibres et des fragments (les microplastiques ou MP), ainsi que des particules plus petites appelées « nanoplastiques ».

Les études (dont la plupart portent essentiellement sur l'ingestion de microplastiques) signalent que ces MP sont présents dans 58 % des espèces ciblées par le commerce. À l'heure actuelle, l'on sait peu de choses sur les effets du plastique sur les poissons et l'on ignore si (et comment) ces plastiques se transmettent le long de la ligne trophique.

De plus, nous nous devons de signaler que les méthodes appliquées dans la plupart des études ne permettent pas de les comparer et que la qualité des données utilisées est parfois mise en cause.

Cependant, l'on en sait de plus en plus sur la présence de plastiques dans les crustacés. C'est un bon indicateur de pollution aux microplastiques, dont on peut limiter les effets par épuration et ablation du tractus digestif.

« Les microplastiques sont présents partout dans l'environnement et les aliments, mais la qualité scientifique des connaissances actuelles est insuffisante pour tirer des conclusions probantes quant aux effets des microplastiques sur l'environnement et la santé. » (VKM, Rapport 2019: 16).

Les MP provenant de la consommation de produits de la mer n'occupent qu'une place très modeste dans l'exposition des êtres humains.

En d'autres termes, les MP que l'on retrouve dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture proviennent de sources diverses et variées, mais il y a peu de preuves des effets néfastes que l'ingestion des MP peut avoir sur les ressources halieutiques sauvages ou d'élevage. La sécurité des produits de la mer dépendra donc plutôt de la nanotoxicité que des effets physiques. Les méthodes analytiques de détection et de quantification devraient être améliorées, surtout pour ce qui est des particules >150 µm. De nouvelles recherches devraient être effectuées sur les MP en tant que source d'agents pathogènes et de substances chimiques, ainsi que sur les interactions entre l'absorption de nutriments et la présence de MP.

La communication devra être efficace, pour combler le fossé qui, souvent, sépare chercheurs, décideurs, experts et public en général. Il est indispensable de communiquer clairement.

STRATÉGIE PLASTIQUES & LA DIRECTIVE SUR LES PLASTIQUES À USAGE UNIQUE

Werner Bosmans, Gestionnaire des Politiques Économie Circulaire, DG ENV C2 [Présentation](#)



À inclure ultérieurement.

ACTIONS DE L'UE POUR LUTTER CONTRE LES DÉCHETS MARINS PROVENANT DE SOURCES MARINES

Magdalena Andreea Strachinescu Olteanu, Chef d'Unité, DG MARE A1

[Présentation](#)



La pollution marine ne se limite pas au plastique, elle désigne aussi l'eutrophisation, les contaminants, les bruits sous-marins, l'acidification des océans et autres déchets marins.

La DG MARE contribue à la mise en œuvre des règles de l'UE.

Elle a lancé une étude sur les défis, qui vise à trouver de bonnes pratiques et des solutions pour recycler les engins de pêche. Les résultats permettront de préparer une requête pour le Comité européen de normalisation (CEN), en vue de l'élaboration d'une norme sur la conception circulaire du matériel de pêche et d'aquaculture (Art. 8(9) de la directive « Plastiques à usage unique »). Aucune échéance officielle n'a été fixée, mais l'idée est de soumettre la requête au CEN avant la fin de l'année 2020.

D'ici au 3 juillet 2020, la Commission adoptera des actes d'exécution concernant la déclaration du matériel de pêche et d'aquaculture mis sur le marché, les déchets de la pêche et le matériel d'aquaculture récupérés (Article 13(4) de la directive « plastiques à usage unique »). Les actes d'exécution fixeront la méthode et le modèle à utiliser pour communiquer, calculer et vérifier les quantités d'engins de pêche et d'aquaculture commercialisés dans l'UE qui ont été récupérés dans les ports.

La directive révisée sur les installations de réception portuaires oblige tous les navires (qu'il s'agisse de navires de pêche ou de bateaux de plaisance) à rapporter leurs déchets dans des installations de réception portuaires adéquates, pour qu'ils y soient correctement traités. Ladite directive prévoit une redevance indirecte de 100 % sur les déchets. Cette mesure financière maximale doit inciter les navires à rapporter leurs déchets dans les ports, quelles que soient les quantités visées.

Cette redevance les autorise à rapporter tous les déchets plastiques, les résidus d'engins de pêche et les déchets pêchés passivement.

Le règlement sur le contrôle de la pêche est en cours de révision et le Parlement et la Commission fraîchement élus poursuivront les négociations sur de nouvelles dispositions concernant la communication et la récupération des engins perdus d'une part et, d'autre part, les exigences en matière de marquage des engins de pêche.

Le réseau européen d'observation et de données du milieu marin ([EMODnet](#)) recueille et réunit des données sur les déchets marins pour les normaliser et en vérifier la qualité. Il développe de nouveaux services qui permettront d'échanger des informations et propose des produits tels que des services d'affichage et des cartes.

Dans le cadre de l'actuelle gestion partagée du FEAMP, seuls sept États membres ont utilisé les ressources prévues au titre des Programmes opérationnels (PO) d'actions de « pêche aux déchets » (*Fishing For Litter* ou FFL), soit 2 % seulement de l'ensemble des mesures prévues pour soutenir les flottes de pêche de l'UE.

Les pêcheurs sont partie prenante à la solution!

Des plastiques dégradables dans l'environnement marin arrivent, mais ces solutions ne sont pas encore opérationnelles. Il faut coopérer avec les *start-ups* et trouver des solutions plus durables.

Q : Comment définit-on les microplastiques et les nanoplastiques ? Des microplastiques et des nanoplastiques ont été découverts dans des denrées alimentaires, mais quelles sont les méthodes de test qui ont été utilisées ? Qu'en est-il de l'harmonisation ?

R : La DG ENV et l'AEPC travaillent ensemble sur des méthodes de test et sur l'harmonisation.

Q : Le secteur s'inquiète fortement de la vision qu'ont les consommateurs de ce problème, car ces derniers semblent penser que le problème vient des poissons, pas du plastique. Il faut élaborer des messages et concevoir des outils de communication adéquats.

R : Les plastiques sont beaucoup plus tangibles aux yeux des consommateurs que les pertes écosystémiques, ce qui explique leur plus grand intérêt pour la question. La Commission n'emploie pas de tactiques de choc qui consisteraient à mettre tous les plastiques au pilori. Cependant, des mesures doivent être prises pour pouvoir en arriver à une économie circulaire.

Q : La mésinformation règne au sein du public. Peut-on prendre des mesures contre ces articles qui ne répondent pas aux exigences de qualité, mais que l'on continue toutefois à citer ?

R : Le rapport de la commission VKM passe en revue des articles publiés entre 2016 et 2019, à l'exclusion de ceux qui ne présentaient pas les meilleures données. Cet examen visait, entre autres, à repérer les exagérations en matière de données ([lien](#)). Les articles qui ont été écartés ne sont pas forcément tous mauvais, mais ils ne peuvent servir à l'évaluation des risques. Beaucoup de travaux doivent encore être validés.

Q : Attise-t-on la peur en diabolisant la pêche ? La collecte n'est-elle pas au centre de la question et d'une communication claire ?

R : L'alarmisme porte ses fruits. Il faut utiliser des données exactes et les présenter. La pollution marine ne se résume pas au plastique. La communication est au cœur de tout. Les pêcheurs contribuent de leur plein gré à la recherche de solutions à de très nombreux problèmes.

Q : Le concept des « pêches » désigne-t-il à la fois les pêcheries commerciales et la pêche récréative ?

R : La proposition de règlement révisé sur le contrôle de la pêche prévoit l'élargissement de l'obligation de marquage des engins de pêche au matériel récréatif. Le Conseil et le Parlement doivent convenir d'actions et les États membres doivent également s'impliquer, car, dans ce domaine, un seul acteur ne peut résoudre tous les problèmes.

Q : Le plastique est un matériau incontournable pour l'industrie alimentaire. Il est garant de la qualité et de la durée de conservation des aliments, mais il sert également à l'étiquetage, etc. De par leur conception, la plupart des emballages alimentaires sont à usage unique, mais n'apparaissent pas parmi les 10 premiers du classement. Lorsqu'il est question de contenus recyclés, les matériaux en contact avec les denrées alimentaires sont soumis à des règles strictes, pour des raisons de sécurité alimentaire. Le polystyrène et le polystyrène expansé occupent une place très importante dans le transport du poisson, en raison de ses propriétés thermiques avant tout. Le secteur veut faire le nécessaire pour satisfaire le consommateur. C'est un effort collégial, mais il y a encore beaucoup à faire.

R : Le recyclage des emballages alimentaires est plus satisfaisant (avec ses 74 %, il occupe actuellement la première place) que le recyclage du plastique en général. Le secteur se mobilise aussi pour voir comment remplacer le plastique. Le problème ne semble donc pas être trop sérieux. Malgré les bons résultats du recyclage des emballages alimentaires, les pertes restent élevées. Les objectifs sont juridiquement contraignants et les États membres sont tenus de les adopter et de les atteindre. La Commission reconnaît que les plastiques en contact avec les denrées alimentaires posent problème, mais ce n'est pas la question centrale.

EFFETS DE LA POLLUTION PLASTIQUES DANS LE MILIEU MARIN

Richard Cronin, Président, OSPAR

[Présentation](#)



OSPAR est une commission au sein de laquelle 15 gouvernements et les États membres de l'UE sont amenés à œuvrer ensemble à la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est. La convention ne porte pas sur les pêches, mais sur les déchets marins.

Le groupe d'experts de la Commission OSPAR sur l'impact environnemental des activités humaines travaille notamment sur les déchets marins et utilise, pour ce faire, une approche écosystémique

La Commission OSPAR surveille et évalue l'environnement marin de l'Atlantique du Nord-Est et, à partir de ses travaux, elle prend des mesures pour gérer l'activité humaine. Il y a des chevauchements et des synergies entre ses travaux et ceux de l'UE (notamment sur la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » ou DCSMM). La stratégie à 10 ans de la Commission OSPAR touche à sa fin et l'on en évalue actuellement l'efficacité. La nouvelle stratégie 2020-2030 est en cours d'élaboration et elle devrait être lancée lors de la réunion ministérielle de la Commission OSPAR, en juillet 2020. Elle précisera les défis auxquels les écosystèmes marins font face: biodiversité, effets du changement climatique, déchets marins, etc.

De plus, la procédure de contrôle de la pollution des plages d'OSPAR répond aux conditions énoncées dans la DCSMM de l'UE. À l'échelle mondiale, les Nations Unies envisagent l'élaboration d'un cadre juridique international de lutte contre les déchets marins.

La seule solution au problème des microplastiques consiste à en contrôler la source et à lutter contre la pollution. Le monde entier est confronté à ce problème. La gestion des déchets provenant des activités de production et de consommation n'est pas parfaite et ne parvient pas à suivre le rythme de croissance de la production et de la consommation.

La vitesse à laquelle les valeurs sociétales évoluent et les données scientifiques cèdent le pas à des modèles d'information sur les systèmes de valeur par les pairs complique l'élaboration de politiques permettant de prendre des mesures adéquates.

En janvier 2019, le Science Advice for Policy by European Academics (SAPEA) a publié un rapport d'analyse de preuves, qui doit alimenter le futur avis scientifique sur les microplastiques du Groupe de conseillers scientifiques à haut niveau de la Commission européenne ([lien](#)). Il s'est converti en « avis scientifique » en avril 2019.

Le rapport conclut que, pour l'instant, les MP posent rarement un risque écologique, mais si le taux d'émission reste constant ou s'il augmente, ils engendreront des risques écologiques d'ici un siècle. La présence de MP dans notre environnement est la résultante de décisions et de comportements humains et, pour réduire cette source de pollution, l'on peut tenter d'influer sur les comportements, les valeurs et les normes. Mais, avant toute chose, les experts et les populations doivent s'entendre sur l'ampleur du risque et les mesures à prendre.

Pour l'instant, même s'il n'y pas de risque avéré pour la santé humaine, les travaux doivent être poursuivis pour que l'on puisse en arriver à des conclusions probantes. Actuellement, les dégâts sont principalement d'ordre socio-économique.

Les nanoplastiques suscitent plus d'inquiétude, car ils peuvent pénétrer dans les tissus humains ou animaux, mais l'on en sait très peu à ce sujet.

Ces incertitudes et les risques doivent être clairement exposés et il faut tenir compte des valeurs et des comportements individuels, car, certains « diabolisent » désormais le plastique, malgré les nombreux avantages que la société en a tirés.

La question a gagné en importance ces dernières années et elle a donné lieu à de très nombreuses réactions politiques, qui mèneront à des changements sectoriels.

La gestion des déchets marins est le défi majeur pour le secteur des produits de la mer: le secteur est-il à même d'anticiper le problème et est-il préparé aux changements qui pourraient advenir? Comment évalue-t-il la dimension économique de ces

changements? Bénéficie-t-il d'aides financières? Si oui, sont-elles adéquates?

Dans la pêche et l'aquaculture, les petites unités de production sont-elles à même de répondre à leurs nouvelles obligations? Le secteur est-il capable de surmonter d'éventuels chocs de marché?

Peut-on continuer sans rien changer? Comment les différents silos communiquent-ils?

Un dialogue doit s'établir avec les acteurs de la pêche et les directeurs des questions marines de toute l'UE!

CLEAN OCEANS INITIATIVE IRLANDE

Catherine Morrison, Directrice de Certification & Développement Durable, BIM

[Présentation](#)



L'initiative « *Clean Ocean's Initiative* » rassemble tous les travaux faits par le secteur des produits de la mer sur le thème des déchets marins et, depuis 2007, le BIM mène des actions contre la pollution par les plastiques et poursuit un double objectif pour l'aquaculture et la pêche:

- La récupération
- Un recyclage efficace

L'un des buts principaux de la *Clean Ocean's Initiative* est d'inciter tous les chalutiers irlandais à se joindre à l'action *Fishing For Litter* (FFL ou Pêche aux déchets) d'ici à la fin 2019 et, même si la flotte ne compte que 234 chalutiers, la logistique est très complexe.

De plus, les matériaux recueillis doivent être triés. L'éducation est un facteur clé.

Il est beaucoup plus compliqué de recycler des filets de pêche que des gobelets ou des pailles. Avant d'être recyclés, les filets doivent être démantelés, car ils se composent de toute une série de plastiques différents et le nylon est plus facile à recycler que les PET ou les PP.

Pour que l'industrie du plastique s'intéresse au recyclage, il faut que les systèmes soient rentables.

Des projets communautaires ont été mis à l'essai, tels que le recours à l'impression 3D pour le permis social, mais aucune véritable solution n'a été trouvée.

Le principe de REP qui existe dans l'agriculture pourrait-il servir de modèle pour la pêche et l'aquaculture?

PROJECT CleanAtlantic

Patricia Pérez, Chargée de Projet, CETMAR

Présentation



Le projet INTERREG *CleanAtlantic* vise à protéger la biodiversité et les services écosystémiques dans l'espace atlantique par le renforcement de la capacité de prévention, de surveillance et d'élimination des déchets marins (macro). Le projet contribuera également à sensibiliser les acteurs concernés et à les inciter à modifier leur approche de manière à améliorer les systèmes de gestion des déchets marins ([lien](#)).

Cinq axes de travail ont été définis:

- 1) évaluation de toutes les données sur les déchets marins présents dans l'espace atlantique et sur les initiatives de lutte contre cette menace pour l'environnement;
- 2) amélioration des méthodes de surveillance et du mode de gestion actuel des données;
- 3) conception de modèles numériques permettant de prédire la localisation des principaux points de rejet de déchets en mer;
- 4) meilleure gestion des déchets dans les ports et à bord des navires, enlèvement des déchets marins;
- 5) sensibilisation.

À l'issue de ces travaux, CleanAtlantic proposera des rapports techniques et des cartes interactives sur l'état des débris marins, des études de cas sur leurs répercussions économiques, des bases de données conviviales et des applications de saisie et de gestion des données, de meilleurs protocoles de surveillance, des études sur les effets environnementaux de certains débris, un outil de modélisation lagrangienne et des cartes d'accumulation des déchets. Des actions de « pêche aux déchets » (FFL) seront menées, des activités et du matériel de sensibilisation seront proposés.

Bien que les activités de FFL soient toujours en cours, la présentation propose un échantillon d'enseignements à tirer de cette expérience. Elle insiste sur la nécessité d'associer tous les acteurs du secteur de la pêche aux actions de sensibilisation directe. Il faut susciter un sentiment d'appropriation du projet pour renforcer la détermination des acteurs à participer activement aux initiatives contre les déchets marins et arriver, en fin de compte, à arrêter ce flux de plastique que le secteur déverse dans les océans. Il faut que les pêcheurs soient conscients des avantages indirects dont ils bénéficieront en échange de leur rôle de gardiens de la mer (p. ex. : la reconnaissance publique).

La Commission a félicité les États membres qui participent à *Fishing for Litter*. Malheureusement, ils ne sont que sept à avoir fait appel aux fonds disponibles pour cette initiative lancée par FEAMP et, pour encourager d'autres États membres à les utiliser, la Commission pourrait éventuellement présenter des exemples de bonnes pratiques. Le système de déclaration de perte d'engins en mer existe depuis dix ans déjà, mais il n'est pas très efficace. Il faut comparer la rentabilité des programmes actifs de pêche aux déchets à la rentabilité des régimes passifs.

Q : Il faut remédier à la mésinformation des populations. Aucun secteur n'est mieux placé pour ramener les déchets marins à terre que le secteur de la pêche.

R : Un certain pourcentage de déchets marins provient d'activités en mer et il faut absolument agir sur les perceptions. La société n'attend pas de la science qu'elle l'aide à prendre des décisions et le secteur doit influencer la qualité des valeurs. De par tradition, ce secteur est assez réfractaire au changement, mais il doit désormais prendre l'initiative du message sur les déchets marins, non seulement au travers d'actions, mais également en se faisant le porte-parole de la lutte pour la propreté des océans. Or, actuellement, c'est surtout la voix d'acteurs étrangers au milieu marin que l'on entend.

Q : La Commission OSPAR a-t-elle beaucoup travaillé sur les nanoplastiques et leurs sources (p. ex. : les eaux usées) ? Le développement d'un aimant liquide est-il une bonne solution ? Autres progrès ? Il existe des systèmes de subventions dans l'agriculture, mais pas de subventions directes dans le secteur de la pêche.

R : Pour le moment, la Commission OSPAR ne travaille pas sur les nanoplastiques résultant de la décomposition des microplastiques et les principaux travaux en la matière sont réalisés au titre de la recherche atmosphérique.

La Commission révisé actuellement la directive « traitement des eaux urbaines résiduaires ». Les procédures de tri physique et d'élimination permettent de retirer la majorité des particules, mais l'épandage des boues pourrait poser un risque pour l'environnement.

L'aimant liquide est une bonne solution, mais il est plus important d'éliminer les particules (dont les fibres vestimentaires) à la source. En vertu des solutions de fin de chaîne, tout le monde doit payer, pas seulement les pollueurs.

Q : Une réglementation en la matière serait bienvenue, mais elle doit être ciblée. Le tri des plastiques qui sont débarqués doit-il être développé plus avant ? La pollution des engins de pêche pose un gros problème de recyclage et constitue un obstacle économique majeur au recyclage des engins de pêche.

R : En Irlande, les matériaux récoltés lors des FFL sont catégorisés de manière à pouvoir s'attaquer à la source. Ces matériaux sont mélangés et contaminés et ils aboutissent donc directement dans les sites d'enfouissement. L'Irlande travaille aussi sur les installations de réception et de tri portuaires, mais comme les acteurs impliqués sont nombreux, il n'est pas facile d'arriver à des consensus.

Q : Le secteur de la pêche a réagi, mais les bateaux n'ont pas tous la capacité nécessaire pour récupérer des matériaux. Chaque année, plus de 250 tonnes de déchets sont récoltées lors de la « pêche aux déchets » en mer du Nord. Les engins de pêche récupérés ont plus de 30 ans d'âge. Les pêcheurs s'enorgueillissent de ce programme, mais il faut aussi mieux communiquer avec eux et les sensibiliser lorsqu'ils nettoient les quais après avoir réparé leurs filets, par exemple. Quelle est la meilleure manière d'amener les pêcheurs à changer d'attitude ?

R : Il faut impérativement mettre en avant le travail fait par les pêcheurs et le valoriser. Ils sont membres de la société civile, ils ont un rôle à jouer et sont bien décidés à l'assumer. Il faut aussi entrer en contact avec les groupes communautaires. La pêche reste l'une des activités économiques primordiales de nombreuses communautés côtières. En s'adressant d'abord aux enfants, l'on stimule le « pouvoir influençateur » à l'aide duquel ils sensibiliseront leurs parents. En outre, il serait bon de faciliter la participation et de la promouvoir. Les moyens de subsistance des pêcheurs dépendent de la propreté du milieu marin.

EMBALLAGE DURABLE ET NOUVELLES DIRECTIONS À PROPOS DES CONTENANTS EN PLASTIQUES – LE POINT DE VUE DU DÉTAILLANT

[Présentation](#)

Pedro Lago, Directeur des Projets de Durabilité et d'Économie Circ., SONAE /Projet YPACK



Sonae est une multinationale gestionnaire de portefeuilles d'entreprises technologiques, de centres commerciaux, de sociétés de télécommunications et de vente au détail. Elle est aussi la première société de commerce alimentaire de détail au Portugal.

En matière de plastique, la multinationale a adopté une stratégie qui comporte trois volets principaux:

- Agir - identifier et réduire la quantité de plastique utilisé pour les opérations et les produits;
- Mobiliser - renforcer les principes de circularité de son activité en remplaçant le plastique par des matériaux de substitution dont l'impact environnemental est moindre;
- Influencer - promouvoir l'utilisation responsable du plastique parmi les populations, en appelant à utiliser moins de plastique, à réutiliser, réparer et recycler.

La stratégie et les engagements de Sonae la mèneront jusqu'en 2025 et l'entreprise a pris l'engagement international de participer au projet Ypack.

Ce projet, don't la devise est « Lutter contre le

gaspillage alimentaire et le plastique », vise à développer une nouvelle génération d'emballages biodégradables et qui prolongent la durée de conservation des produits de base.

La bioéconomie circulaire défendue par YPACK fait appel aux déchets pour nourrir des micro-organismes qui les transforment en plastique. Une fois utilisé, ce plastique ira à nouveau alimenter les micro-organismes ([lien](#)). L'objectif est de développer et de valider deux types d'emballage alimentaire novateurs à partir de polyhydroxyalcanoates (PHA). Ils seront dotés de propriétés passives et formeront une barrière passive permettant de réduire le gaspillage alimentaire tout en augmentant la durée de conservation des aliments. Les PHA sont biodégradables à 100 % et peuvent être compostés par des procédés industriels ou des processus naturels.

Le projet s'accompagne d'un train de mesures sur la communication, qui seront mises en œuvre sur trois ans et apprendront aux consommateurs à faire la distinction entre un plastique normal et un bioplastique.

PROJECT OCEANWISE

Rebeca Arnedo, Fondateur, Sustainn

[Présentation](#)



Sustainn est une société de conseil qui assiste les entreprises dans la conception de produits et de procédures plus durables.

Les produits en mousse plastique à base de polystyrène expansé (EPS) et de polystyrène extrudé (XPS) figurent parmi les 10 premières sources des déchets marins qui échouent sur les plages européennes. Le projet OceanWise vise à apporter des solutions pour réduire ce type de déchets marins

dudit projet ([lien](#)). Des laboratoires vivants (Living Labs) permettront de tester les propositions concernant l'évolution des déchets marins et leur façon d'assurer les fonctions qui leur sont conférées.

La question est de savoir comment appliquer les principes de l'économie circulaire dès la phase de conception.

La tâche est triple: il est important de mesurer l'impact environnemental, mais aussi les impacts économiques et sociaux!

EFFETS DE MICRO PLASTIQUES SUR LA SANTÉ HUMAINE

Prof Brian Quinn, Professeur, Université de l'Ouest de l'Ecosse

Présentation



Nous ne disposons pas pour l'instant de données ou d'informations qui illustreraient les conséquences possibles de l'ingestion ou de l'inhalation de microplastiques sur la santé humaine.

Il existe trois vecteurs d'exposition humaine aux microplastiques:

1. l'ingestion (par la nourriture ou l'eau)
2. l'inhalation (air)
3. les contacts cutanés

Est-il possible de déterminer la quantité de microplastiques chez les poissons? Des recherches ont été effectuées sur des populations de flétan et de truite arc-en-ciel: aucun microplastique n'a été retrouvé parmi ces dernières, alors que les quantités enregistrées dans les populations de flétan étaient minimes.

Lors d'études sur la pollution aux microplastiques des moules, il est apparu que les échantillons prélevés très près des ports de plaisance présentaient les taux les plus élevés de microplastiques, contrairement aux échantillons de moules issues de la mytiliculture.

Bien que les installations d'aquaculture libèrent des microplastiques, les quantités libérées semblent très faibles par rapport aux quantités découvertes dans d'autres lieux tels que les ports de plaisance.

« Les inquiétudes concernant l'exposition humaine aux microplastiques par ingestion de crustacés doivent être contextualisées, car l'ingestion de microplastiques par cette voie est minime en comparaison avec l'exposition aux MP provenant des retombées de poussières domestiques ». La faible quantité de MP détectée dans l'organisme des moules sauvages prouve que l'ingestion par les humains est minime en regard de la quantité de MP provenant des retombées de poussières domestiques à laquelle l'être humain est exposé au cours d'un seul repas (Catarino *et al.* Environ Pollution 2018, juin;237:675-684, [lien](#))

Questions importantes: Quel est l'impact? Comment le définir? Quel est le niveau évalué? Cellulaire? Individuel?

Il y a un grand écart entre la portée du débat et les conclusions scientifiques réelles. Il faut à tout prix mettre fin à l'alarmisme!

En cas de risque potentiel pour la santé, l'évaluation des risques se fera en 4 étapes:

1. Identification du risque
2. Évaluation de la relation dose/réponse
3. Évaluation de l'exposition
4. Caractérisation du risqué.

RÉDUCTION DE L'IMPACT DES CONTENANTS EN PLASTIQUES SUR LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DES FRUITS DE MER

Christina Dixon, Responsable des Campagnes Océaniques, Rethink Plastic Alliance

[Présentation](#)



Au sein de l'UE, trois citoyens sur quatre (soit 74 %) s'inquiètent des effets sur la santé des produits en plastique d'usage courant. Sur 87 % des inquiètes de l'impact des produits plastiques sur l'environnement, 45 % adhèrent pleinement à cette hypothèse et les avis quant aux répercussions environnementales des produits plastiques sont assez comparables dans tous les États membres.

Divers risques liés au plastique menacent la chaîne de distribution des produits de la mer et l'inquiétude croît face aux « engins de pêche fantômes » et leurs liens avec la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), la sécurité alimentaire et la contamination par le plastique. Bien souvent, ce ne sont pas les pêcheurs dont l'activité est licite qui se débarrassent des engins de pêche et l'on sait qu'il existe un lien entre les engins de pêche abandonnés et la pêche illégale, non déclarée et non réglementée.

Selon les évaluations sur la pollution par le plastique en fonction des marques, Coca-Cola est le plus gros pollueur au monde.

Le comportement des consommateurs doit changer de manière à ce que la quantité d'emballages à usage unique diminue, mais il faut également procéder à des changements systémiques et repenser les modèles de chaînes d'approvisionnement. De plus, pour supprimer les emballages à usage unique qui sont difficiles à recycler, il faut donner la priorité aux emballages réutilisables et à usages multiples.

Le secteur des produits de la mer devrait avant tout lutter pour l'abandon progressif des plastiques les plus problématiques (tels que les EPS) et fomenter l'adoption de bonnes pratiques de gestion, afin de limiter le risque d'autres pollutions aux matières plastiques provenant, notamment, des engins de pêche perdus.

Il faudrait également éviter de remplacer les plastiques par des matériaux non conventionnels (dont les bioplastiques) qui peuvent causer d'autres problèmes. Mieux vaut prôner la réutilisation et la réduction.

DISCUSSION DE GROUPE

Modérateur Georg Werner, Militant, Environmental Justice Foundation



Q : Qui va porter aux décideurs un message en faveur de la communication et de la coopération ?

R : À l'échelle de l'UE/de l'Atlantique du Nord-Est, les meilleures solutions sont des solutions pensées conjointement. Il se peut qu'un acteur ait identifié un problème, mais qu'il n'ait pas la compétence requise pour le résoudre. Le dialogue avec d'autres parties prenantes est essentiel. Le secteur des pêches doit s'impliquer activement dans la recherche de solutions qui permettront de gérer la pression sur les habitats, les aires protégées et les déchets marins ne provenant pas forcément d'activités de pêche. Des décideurs d'horizons différents doivent étudier la possibilité d'en arriver à une approche commune.

Le CC EOS et le MAC sont idéalement placés pour proposer ce dialogue institutionnel.

Q : Selon l'étude sur les microplastiques dans l'eau en bouteille, y a-t-il beaucoup plus de particules dans les bouteilles recyclées que dans les bouteilles en plastique utilisées pour la première fois ? De nombreux polymères ne peuvent être recyclés à l'infini et, après un certain nombre de recyclages, on ne peut plus les utiliser pour la fabrication des bouteilles.

R : L'étude ne portait pas sur l'utilisation de bouteilles en plastique recyclé, mais sur la réutilisation de bouteilles en plastique. Comparer l'eau courante et l'eau de bouteille est compliqué, car les particules de microplastique sont de tailles différentes, mais l'on trouve beaucoup plus de particules dans les bouteilles réutilisées. Cela étant dit, le volume est important. Dans l'ensemble, il y a peu d'études sur l'émission de plastique par les bouteilles et l'on ignore si l'eau a été testée avant d'être mise en bouteille. Il n'est donc pas possible de conclure que la réutilisation de bouteilles en plastique est néfaste pour la santé humaine. La proportionnalité est un facteur important et ce problème concerne plutôt les pays développés que le monde où le problème majeur est celui de l'accès à l'eau potable.

Q : Les études sont-elles réexaminées par les pairs ? Qu'en est-il des résultats contradictoires ?

R : Une évaluation de la qualité de la recherche est en cours. La qualité ne dépend pas toujours du chercheur, parce que les méthodes n'ont pas toutes été validées. Toutefois, avant de publier des études, il faudrait en évaluer la qualité. Il y a peut-être quelque chose dans le processus rédactionnel qui précède la publication.

En l'absence de contrôles adéquats, les résultats peuvent être absurdes.

Q : Qui est détenteur du droit de propriété intellectuelle sur le matériel actuellement élaboré par YPACK ? Le processus est louable dans la mesure où il s'attaque aux deux problèmes que sont le gaspillage alimentaire et l'emballage. Bon nombre de décisions politiques sont fondées sur des solutions et sur des structures existantes, ce qui pose problème. Les progrès technologiques pourraient modifier la façon d'aborder les questions. Loin de chercher à freiner le changement, les entreprises envisagent très sincèrement de nouveaux travaux de recherche qui apporteraient des solutions globales en évitant les effets inopinés.

R : Financé par H2020, le projet devrait se convertir en technologie ouverte et être accessible au marché. Des doutes subsistent quant à son prix et son adaptabilité.

Q : Une exigence de supervision de l'impact des engins de pêche perdus sur les habitats marins est prévue dans la procédure de certification du *Marine Stewardship Council* (MSC, Conseil pour la bonne gestion des mers). La Norme sur les pêcheries est en cours de révision. Tout nouvel indicateur indépendant concernant les engins de pêche fantômes doit être soupesé et évalué. C'est un problème épineux qui est en cours de révision. Le SMC et le GGGI étudient les bonnes pratiques pour trouver des solutions et ils envisagent une réponse et une consultation publique.

Tout en respectant l'ensemble des règles, certains pêcheurs pourraient continuer à avoir des problèmes avec la certification par le MSC, si ce dernier venait à ajouter les engins fantômes. L'on peut donc considérer que c'est la certification en tant que telle qui pose problème.

R : Les engins de pêche peuvent être abandonnés pour éviter la capture et des conflits entre engins de pêche. Le lien avec la pêche INN n'est pas suffisamment étudié et doit être quantifié.

Q : À partir du moment où les données générales chiffrées sur les déchets marins sont croisées avec les activités de l'UE, la communication est tronquée. Il faut obtenir le soutien des pêcheurs et dès lors que ceux-ci et les organisations qui les représentent contribuent à la recherche de solutions, nous ne pouvons les montrer du doigt. Le recyclage thermique vaut mieux que l'enfouissement. Face aux flots de messages provenant d'Asie et des Caraïbes, il est difficile de motiver les pêcheurs de l'UE. Il faut faire la distinction entre les messages.

R : Reconnaître et récompenser les bonnes initiatives est essentiel et il faut communiquer sur ces thèmes.

Q : Dans quelle mesure la DG MARE et DG ENV coopèrent-elles dans leur stratégie générale sur les plastiques à usage unique et la pollution marine ? La nouvelle Commission va-t-elle changer la donne ?

R : Les nouveaux cabinets n'ont toujours pas été investis ; coopération étroite avec la DG ENV et la DG MOVE autour du recyclage des engins de pêche. La DG MARE étudie la question de la déclaration et des normes relatives aux engins de pêche. Ces déclarations sont nécessaires à la création d'un cadre de référence. La DG ENV travaille plutôt sur les déchets marins d'origine terrestre.

Q : La DG MARE se concentre avant tout sur les sources marines, alors que la DG ENV cible plutôt les plastiques d'origine terrestre. Cette différence est problématique, car bien des matériaux sont charriés par les rivières. Les déchets marins sont couverts par la DCSMM, mais les déchets ne figurent pas dans la directive-cadre sur l'eau. Nombreuses sont les recherches qui traitent des déchets marins plutôt que des déchets d'eau douce (même si nous devons penser à « fermer le robinet »). Si nous ne surveillons pas ce qui provient des rivières, nous ne pourrions pas confirmer l'efficacité des mesures prises pour « fermer le robinet ». Il faut protéger le secteur des produits de la mer et élargir la communication sur les connexions (l'on trouve peut-être des plastiques en mer, mais ce sont les rivières qui les y charrient). Laissons aux scientifiques ce qui leur appartient, mais communiquons correctement les résultats de leurs travaux. Un chercheur n'est pas forcément un bon communicateur.

R : Cette différence n'est pas formelle et les DG coopèrent dans des projets auxquels est associée toute une gamme de mécanismes de financement (dont H2020, EcoInnovation, Life, etc.). La communauté scientifique et les entreprises des EM ont adopté une démarche ascendante afin d'identifier plus facilement les domaines dans lesquels le besoin de recherche est le plus criant et auxquels des fonds devraient être alloués. Les possibilités sont là, mais la Commission ne devrait pas utiliser l'approche descendante. Globalement, l'approche est déjà beaucoup plus large qu'avant. Ce n'est pas la Commission qui mène la recherche.

Q : Pour l'instant, engins de pêche et engins de pêche recyclés sont mélangés aux déchets, mais ce ne sont pas des déchets marins, ce sont des engins de pêche rapportés. Ils sont très coûteux et sont adaptés aux navires. On ne les jette pas, ils évoluent au fil des changements législatifs et ils peuvent atteindre 10 à 15 ans d'âge, moyennant quelques modifications.

R : « Fermer le robinet » : il faut boucher le trou dans le seau. Le plastique n'est pas seulement un déchet, c'est aussi un utilitaire. Évitions donc de le diaboliser ! Les détaillants ont réagi en annonçant qu'ils n'utiliseraient plus de

plastique dans leur activité, ce qui peut, entre autres, raccourcir la durée de conservation (un concombre emballé dans du plastique durera bien plus longtemps). Si cet emballage est géré de façon responsable, son impact sera bien moins important que celui des gaz à effet de serre émanant du concombre à moitié consommé.

Q : Dernièrement, dans les États baltes, l'on trouve plutôt des filets maillants que des chaluts et, même en nombres réduits, ils ont un impact.

R : Cela n'est pas dû à un manque d'engagement de la part des pêcheurs. Ceux-ci sont d'accord avec les politiques, mais le message envoyé au monde extérieur est incorrect. Oui, il y a des difficultés (liées aux conditions météorologiques, par exemple) et, dans l'UE, chaque année, environ 11 000 tonnes d'engins de pêche sont abandonnées, perdues ou rejetées, contre 640 000 tonnes à l'échelle planétaire.

Ultime messages du groupe de discussion

La communication est vraiment importante, à beaucoup de niveaux, entre les scientifiques et les citoyens, entre les consommateurs et le secteur ou entre le secteur et les organes de réglementation. Pour que le secteur des produits de la mer bénéficie de connaissances adéquates, l'industrie et la société civile doivent indiquer au monde scientifique les questions auxquelles elles veulent obtenir des réponses.

Lorsque nous nous dépêchons d'essayer de trouver **des solutions**, évitons d'endosser trop rapidement de fausses bonnes solutions et des solutions hâtives qui peuvent avoir des conséquences inattendues.

Les solutions doivent être **économiquement viables** et permettre aux entreprises de rester à flots.

La sensibilisation, la communication et l'éducation sont la clé du renforcement des connaissances sur les plastiques et de la pertinence des travaux. Ces tâches peuvent être assurées par des ONG et par la Commission, mais aussi en réunissant des scientifiques, des chercheurs, des décideurs et les populations locales, afin de décider des informations à transmettre et de fixer les modalités d'une information adéquate.

La société comporte de nombreux systèmes linéaires. Cela doit changer. Jusqu'ici, la conception reposait sur une démarche linéaire, mais dorénavant la formation doit porter sur **une démarche de conception circulaire**.

Du point de vue de la Commission

Cet atelier est un exemple de **collaboration intense et d'actions complémentaires**. Évitez les redites et travaillons ensemble. La Commission souhaite que les CC continuent à utiliser l'approche ascendante.

L'approche de la Commission elle-même est en train de changer. La Stratégie européenne sur le plastique n'est pas une approche descendante. Elle s'accompagne d'un **appel aux actions volontaires** telles que la *Circular Plastic Alliance* déjà signée par plus d'une centaine de partenaires publics et privés.

La Commission voudrait doubler le nombre d'États membres participant à la « pêche aux déchets » (seuls 7 États membres y participent aujourd'hui) au cours de la prochaine période de financement FEAMP (2021-2027). Elle voudrait recevoir des suggestions sur la manière d'y parvenir et sur la mise en œuvre des nouvelles installations de réception portuaires. **Nous vous invitons à saisir** la Commission **de propositions** sur les modalités de la collaboration et sur la manière d'améliorer la participation.

CONCLUSIONS

Emiel Brouckaert, Président du Comité Exécutif, CC EOS



Cet atelier réunissait les membres de plusieurs Conseils consultatifs, des experts et des scientifiques. Ensemble, ils ont procédé à un examen à la fois très vaste et très fouillé de l'impact des plastiques sur les pêches et les acteurs du marché.

La Commission européenne a exposé ses politiques à venir et une feuille de route pour la mise en œuvre de la directive « Plastiques à usage unique ».

Des experts de la FAO, de la Commission OSPAR et de l'*University of the West of Scotland* ont abordé la question des voies par vecteurs d'acheminement des plastiques vers la mer, l'impact de ces matières sur les biotes marins, ainsi que les problèmes d'exposition et les effets des microplastiques sur l'organisme humain.

Des projets nationaux et européens de lutte contre la présence de déchets plastiques en mer nous ont été présentés, ainsi que des projets visant à en débarrasser les mers et les océans. Les progrès réalisés dans le domaine des emballages nous ont été exposés.

Le secteur des produits de la mer est un acteur central de toutes ces initiatives, alors que, comme cela a été mis en exergue, sur le plan mondial, sa responsabilité en la matière est marginale. Les pêcheurs et les aquaculteurs se lancent activement dans le nettoyage de nos mers et de nos océans et le secteur de la transformation des produits de la mer étudie la façon de réduire les déchets et de changer de matériaux d'emballage.

Les maillons de la chaîne de distribution sont pleinement conscients des problèmes que pose la pollution de l'environnement marin par le plastique, mais ils apportent également leur pierre à la recherche de solutions.

Les présentations faites par les experts nous amènent aux conclusions suivantes:

- Le plastique est le matériau le plus utilisé au monde;

- Près de 80 % du plastique que l'on retrouve dans les océans proviennent de sources terrestres;
- Le secteur des produits de la mer fait un usage considérable de plastique et il constitue l'un des vecteurs de déversement intentionnel ou accidentel de plastique dans les mers et les océans.
- L'on retrouve des microplastiques dans des organismes et des produits à tous les niveaux de la chaîne alimentaire.
- Les microplastiques provenant de produits alimentaires et de boissons ne sont probablement qu'une source mineure d'exposition humaine aux particules de plastique et aux substances chimiques qui y sont associées. De même, les produits de la mer ne sont qu'une petite source de particules.
- L'UE planche sur une stratégie d'économie circulaire, ainsi que sur les plastiques à usage unique et les déchets marins, en se référant au cadre juridique existant et aux propositions de loi. En outre, les projets d'économie bleue peuvent bénéficier de subventions au titre de la FEAMP.
- La prévention et l'élimination des déchets marins sont indispensables; la sensibilisation et l'éducation jouent un rôle primordial dans la recherche de solutions à ce problème de pollution.
- Il faut s'assurer de la véritable circularité des matériaux d'emballage, de manière à ne pas remplacer un mal par un autre.

Cela étant dit, certaines questions, partiellement identifiées dans la discussion de groupe, restent sans réponse:

- Les risques que les microplastiques, les nanoplastiques et leurs composés font peser sur la santé humaine doivent faire l'objet de recherches complémentaires, car, à l'heure

actuelle, nous ne disposons pas de suffisamment de preuves scientifiques à ce propos.

- La résolution du problème des déchets marins passe par la communication et la collaboration. Comment les améliorer?
- Comment le secteur des produits de la mer peut-il anticiper les discussions sur les plastiques dans la chaîne de distribution des produits de la mer pour mettre à mal les préjugés du public?

Les informations reçues et les échanges qui ont eu lieu pendant l'atelier seront rassemblés dans un document consultatif qui servira à informer les membres des conseils consultatifs et à alimenter les recommandations sur la mise en œuvre de la directive « Plastiques à usage unique » qui seront adressées à la Commission européenne, ainsi que les recommandations concernant les conditions imposées au secteur des produits de la mer.

Il s'agit d'un premier atelier, qui sera suivi d'une série d'autres ateliers, à l'occasion desquels les conseils consultatifs pourront discuter des difficultés rencontrées par le secteur des produits de la mer suite à l'adoption de la directive « Plastiques à usage unique », la directive sur les installations de réception portuaires et l'adoption du Paquet « Économie circulaire » de l'UE.

Les travaux donneront lieu à des avis consensuels détaillés destinés à la Commission européenne. Ils examineront les aspects pratiques de la mise en œuvre et proposeront des exemples de bonnes pratiques, en insistant sur le rôle prépondérant que joue le secteur dans la lutte contre la pollution plastique, par souci de protection du monde marin.

Toutes les présentations sont disponibles sur les sites Web du [MAC](#) et du [NWWAC](#).

Biographie des intervenants

Guus Pastoor - Président du Comité exécutif, MAC

Guus Pastoor est Président du Conseil d'administration de l'AIPCE (Fédération européenne des importateurs et transformateurs de poisson) et jouit d'une expérience du secteur des pêches qui remonte à plus de 25 ans. Il préside également le Comité exécutif du MAC (Conseil consultatif pour les marchés), l'Assemblée générale du Conseil consultatif de la mer du Nord et le *North Atlantic Seafood Forum*. Sur le plan national, il est président de la Fédération néerlandaise de la pêche (Visfederatie, Organisation interprofessionnelle des pêches de crevette grise) et occupe le poste de vice-Président de l'Office néerlandais de commercialisation du poisson. Né à Rotterdam, il a décroché un diplôme en économie des affaires et économie fiscale de l'Université Erasmus de Rotterdam et avant de travailler dans le secteur de la pêche, pendant des années, il a occupé des postes de dirigeant et exercé en tant que consultant en affaires dans le secteur laitier et dans la logistique.

Conférencier

Giuseppe Ferrandino, Parlementaire européen, vice-Président, Commission PECH du PE

Entre 2007 et 2017, l'Eurodéputé Giuseppe Ferrandino fut maire de l'île d'Ischia, dans la baie de Naples et c'est en cette qualité qu'il a œuvré sans relâche à la pérennité sociale, économique et environnementale du secteur de la pêche et de toute la chaîne de distribution. Grâce à ses travaux, Ischia est devenue une île « zéro plastique » (plus aucun plastique à usage unique n'y est autorisé). En 2018, M. Ferrandino a été élu au Parlement européen et, en 2019, il est devenu vice-Président du Comité des pêches.

Pour préparer le terrain

Amy Lusher, Chercheuse et scientifique, NIVA/FAO

Amy Lusher est une chercheuse connue dans le domaine de la pollution marine. Occupant le devant de la scène de la recherche sur la pollution marine et les microplastiques depuis sept ans, elle a écrit et co-écrit plus de 20 chapitres d'ouvrages et publications révisées par des pairs. Elle a également contribué à l'élaboration de plusieurs rapports techniques. Elle travaille aujourd'hui au sein de l'unité en charge des contaminants environnementaux du NIVA (Institut norvégien pour la recherche sur l'eau) et consacre l'essentiel de ses travaux de recherche à la distribution, aux interactions et aux effets potentiels des microplastiques dans l'environnement marin, surtout, en milieu polaire. Elle a participé au développement de nombreuses méthodes d'identification des microplastiques dans différentes matrices environnementales telles que les sédiments, la colonne d'eau et le biote. M^{me} Lusher a mis au point un régime d'échantillonnage sous-marin destiné à filtrer les microplastiques dans la colonne d'eau de l'Atlantique Nord et de l'Arctique (Lusher et al. 2014; Lusher et al. 2015). Elle a également mis au point des méthodes d'échantillonnage des poissons (Lusher et al. 2013) et des mammifères marins (Lusher et al. 2015 b). Elle a mené un examen critique des méthodes d'identification des microplastiques ingérés par les biotes sauvages et les biotes exposés en laboratoire (Lusher et al. 2017). Elle a aussi largement contribué au rapport de la *Food and Agricultural Organization* (FAO) sur les microplastiques dans la pêche et l'aquaculture (poissons et mollusques). Elle a fait partie de plusieurs groupes de travail internationaux (dont le GESAMP et l'AMAP) sur l'harmonisation des méthodes de surveillance.

En mer - Pêche et aquaculture

Richard Cronin, Président, OSPAR

Richard Cronin est Conseiller en chef du gouvernement irlandais pour le milieu marin. Il est responsable de la mise en œuvre de la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » et des mesures d'atténuation de l'impact des déchets marins. Il assiste à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures prises au titre d'autres politiques et veille à ce qu'elles répondent aux objectifs de la DCSMM et de la Commission OSPAR. Il préside à la participation de l'Irlande aux travaux de la Commission OSPAR et de ses organes subsidiaires pour la mise en œuvre de la Stratégie environnementale dans l'Atlantique Nord-Est et aide à la mise en œuvre régionale de la DCSMM. Il est responsable de la mise sur pied d'un réseau cohérent et représentatif des aires marines protégées. Enfin, il préside la Commission OSPAR.

Catherine Morrison, Responsable certification & durabilité, BIM

Catherine Morrison vient du monde de la salmoniculture et a l'expérience des régimes de certification qualité et environnement. Elle dirige actuellement tous les programmes de durabilité du *Bord lascaigh Mhara*, les initiatives « *Clean Oceans* » et « *Fishing for Litter* », ainsi que des projets de réutilisation et de recyclage des engins de pêche.

Patricia Perez, Coordinatrice, CETMAR

Patricia Perez est titulaire d'un doctorat en sciences de la mer et a principalement travaillé sur la pollution marine. Sa thèse de doctorat traitait des effets des polluants chimiques sur les microalgues marines. Elle est l'auteur de 8 articles scientifiques. En-dehors de son travail universitaire, elle a participé pendant 3 ans à la mise en œuvre régionale de la directive-cadre sur l'eau en Espagne et, depuis 10 ans, M^{me} Perez travaille pour le CETMAR (Vigo, Espagne) en tant que coordinatrice technique des projets sur la pollution maritime financés par l'UE (ARCOPOL et MARINER). Depuis septembre 2017, elle se consacre exclusivement à la gestion technique du projet CleanAtlantic sur les déchets marins. Elle est aussi Chargée de cours en maîtrise en gestion du développement durable à l'Université de Vigo, où elle enseigne aux étudiants l'importance des écosystèmes aquatiques et les principaux dangers qui les guettent.

À terre - Emballage et transformation : minimiser l'impact tout au long de la chaîne de production

Pedro Lago, Directeur de projets sur la durabilité et l'économie circulaire, SONAE/Projet YPACK

Ingénieur, Pedro Lago a plus de 25 années d'expérience en informatique et gestion de l'innovation, ainsi que dans les domaines de la vente au détail et de la gestion de projets et d'équipes. Ces dernières années, il s'est aventuré sur un tout autre terrain: la gestion de projets de durabilité et d'économie circulaire pour le groupe Sonae MC. Les objectifs et la stratégie de ce groupe, associés à la nature de sa fonction, lui offrent une occasion unique de lancer des initiatives qui trouvent un véritable écho au sein de la société portugaise.

Rebeca Arnedo, cofondatrice, Sustainn

Rebeca Arnedo a étudié le droit, avec une spécialisation en droit de l'environnement. Depuis 2007, son travail l'amène à aider des entreprises de différents types à s'acquitter de leurs obligations légales en matière d'environnement et à se doter de systèmes de gestion environnementale. Elle est partisane du principe d'amélioration constante au profit de l'atténuation des effets néfastes sur l'environnement. En 2015, avec son partenaire Carlos, Rebeca a fondé Sustainn, une société de conseil spécialisée dans la mise en œuvre des principes d'économie circulaire. Son objectif est de concevoir et de développer des modèles durables d'entreprises, de produits et de services, qui auront un effet positif.

Brian Quinn, Professeur, *University West of Scotland*

Les travaux de recherche actuellement menés par Brian Quinn sont axés sur le développement de nouvelles méthodes d'évaluation de la santé des poissons d'aquaculture, dont les résultats sont commercialisés dans le cadre du programme *Scottish Enterprise High Growth Spinout Programme* (HGSP). Le professeur Quinn occupe en ce moment un poste de chercheur principal dans un projet (BB/S004467/1) du BBSRC (*Biotechnology and Biological Sciences Research Council*), dans lequel il est appelé à développer des méthodes de recherche sur l'anémie parmi les saumons d'élevage (début: mars 2019). Il est également responsable académique pour le partenariat britannique *Knowledge Transfer Partnership* (KTP) conclu avec l'entreprise Kames Fish Farming Ltd. Il est également intervenu précédemment en tant que responsable académique dans deux projets sectoriels soutenus par le *Scottish Aquaculture Innovation Centre* (SAIC). Après des études à l'Université St Andrews, M. Quinn a fait un doctorat au *Trinity College* de Dublin, qu'il a terminé avec fruit. Il a obtenu une bourse des autorités canadiennes (CRSNG, bourse de recherche scientifique auprès d'*Environment Canada*), ainsi qu'une bourse du gouvernement irlandais (*Environmental Protection Agency* ou EPA, *Developing Environmental Research Potential*).

Christina Dixon, Chargée de recherche océanique, Rethink Plastic Alliance

Christina Dixon est *Senior Ocean Campaigner* pour l'agence *Environmental Investigation Agency* à Londres, qui fait partie de *Rethink Plastics Alliance*. Ces six dernières années, elle a étudié le problème des engins de pêche abandonnés, perdus ou jetés, dans le cadre du travail international réalisé pour l'initiative *Global Ghost Gear Initiative*. Dans ce cadre, elle a participé à des projets menés en collaboration avec l'Organisation des Nations pour l'alimentation et l'agriculture (la FAO) et avec de grandes entreprises de produits de la mer. Elle a entrepris un travail de terrain sur les pêches à Vanuatu, en Indonésie et au Royaume-Uni. De plus, elle a une vaste expérience des politiques commerciales et gouvernementales en matière de pêche et de plastique.

Georg Werner - Président du Groupe de travail 3, MAC

Depuis 3 ans, Georg Werner mène campagne pour la fondation *Environmental Justice Foundation* (EJF). Il a étudié les sciences politiques au Royaume-Uni, en France et en Allemagne et il est basé dans les bureaux de l'EJF à Hambourg. Ses travaux actuels sur la pêche NII s'adressent aux décideurs d'Allemagne et de l'UE. Ils prônent l'harmonisation des contrôles à l'importation des produits de la pêche de l'UE, du Japon et des États-Unis et M. Werner veut aussi attirer l'attention des citoyens de l'UE sur les répercussions qu'ont leurs choix de consommation sur les pays producteurs (souvent des pays en développement).

Emiel Brouckaert - Président du Comité exécutif, Conseil consultatif pour les eaux occidentales septentrionales (NWWAC)

Emiel Brouckaert a débuté sa carrière professionnelle comme Officier de la marine marchande et, après avoir également occupé un poste à la direction d'une compagnie maritime, en 2007, il est devenu Directeur général de Rederscentrale, seule organisation de producteurs et fédération d'armateurs de pêche reconnue en Belgique. En 2016, Emiel a été élu Président du Comité exécutif du NWWAC.



Market Advisory Council
10 Rue de la Science, 1000 Brussels, Belgium

Tel: +32 2 234 50 13

Email: secretary@marketac.eu

Twitter: @MarketAC_EU

www.marketac.eu



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

**NORTH WESTERN
WATERS**
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

North Western Waters Advisory Council
c/o BIM, Crofton Roan, Dun Laoghaire, Co. Dublin
A96 E5A0, Ireland

Tel: +353 1 2144 143

Email: info@nwwac.ie

www.nwwac.org